Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la ville de Crabtree, tenue le 9 mars 2026, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement 2026-470 modifiant le Règlement 2012 202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire*

Ce règlement entre en vigueur le 10 mars 2026.

Ce règlement est déposé l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 10 mars 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 mars 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 mars 2026.